

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

CORPORATION NUVOLT INC. ANNONCE QU'ELLE A REMPORTÉ UN PRIX AU GALA ANNUEL DES SOCIÉTÉS EN BOURSE 2010 ET QU'ELLE PROLONGE L'ÉCHÉANCIER DE CLÔTURE DU PLACEMENT PRIVÉ D'UN MAXIMUM DE 500 000\$

Lévis, le 26 février 2010. Le président et chef de la direction de **Corporation Nuvolt inc.** (« **Nuvolt** ») (TSX-V : NCO), monsieur Jacques Dion, est fier d'annoncer que l'entreprise a remporté le prix argent de la catégorie Aspirant IBR au Gala annuel des Sociétés en Bourse 2010 tenue le 24 février dernier.

Présenté par le journal Chefs d'entreprise, le Gala annuel des Sociétés en Bourse reconnaît les meilleures performances des entreprises cotées en Bourse ayant leur siège social dans les régions de Québec et de Chaudière-Appalaches. Nuvolt a donc été reconnue pour la deuxième meilleure croissance de l'action et de sa rentabilité parmi les entreprises aspirantes à l'Indice boursier régional Québec- Chaudière-Appalaches en 2009.

«Mon équipe et moi sommes très fiers de cet honneur. Nos accomplissements devraient bientôt permettre à Nuvolt de sortir de l'émergence pour devenir une société d'élite.» mentionne Jacques Dion, Président et chef de la direction.

Par ailleurs, Nuvolt annonce qu'elle a reçu l'approbation de la Bourse de Croissance TSX pour prolonger l'échéancier de clôture du placement privé annoncé le 29 janvier dernier.

Jusqu'à maintenant, la Société a reçu des confirmations de souscriptions pour 1 333 333 unités. Nuvolt entend compléter un placement privé sans l'entremise d'un courtier d'au plus 3 333 333 unités (les « Unités ») au prix de 0,15\$ l'Unité pour un produit maximum de 500 000\$ (le « Placement »). Chaque Unité est composée d'une action ordinaire de Nuvolt et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur de souscrire une action ordinaire de Nuvolt, au prix de 0,20\$ l'action, pour une période de 36 mois suivant la date de clôture du Placement. Les Unités seront assujetties à une période de restriction relative à la revente de quatre mois en vertu de la législation applicable. Le produit du placement servira à combler les besoins de liquidités de Nuvolt et à supporter la première phase du lancement commercial du **SMARTSCAN**. Ce placement est conditionnel à l'approbation des organismes de réglementation compétents.

À propos de Nuvolt

Nuvolt a développé une expertise spécialisée dans la gestion des défaillances électriques, la qualité de l'onde, la détection et la neutralisation des courants de fuite et les systèmes de monitoring de réseaux électriques.

Nuvolt a consacré beaucoup d'énergie et d'investissement au développement du projet **SMARTSCAN** car celui-ci constitue un produit facile à utiliser, qui peut être distribué par des réseaux de distributeurs indépendants oeuvrant dans des secteurs spécialisés comme les secteurs agricoles, commerciaux et industriels.

Ce communiqué de presse contient des énoncés prospectifs. De tels énoncés sont basés sur les attentes actuelles de la direction. Nous prions le lecteur de noter que ces énoncés peuvent être assujettis à une multitude de risques et d'incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels, les circonstances futures ou des événements pourraient différer de façon importante de ceux qui sont contenus dans les énoncés prospectifs. Le lecteur ne devrait pas accorder trop d'importance aux énoncés prospectifs contenus au présent communiqué de presse compte tenu que (i) les résultats pourraient s'avérer différents des conclusions, prévisions ou projections contenus dans les énoncés prospectifs; et (ii) certains facteurs importants ou hypothèses dont on a tenu compte dans l'élaboration d'une conclusion ou la préparation d'une projection ou d'une prévision pourraient s'avérer inexacts. Ces énoncés ne sont exacts qu'à la date à laquelle ils sont rédigés, et nous n'assumons aucune obligation à revoir ces énoncés à la suite de tout événement, circonstance ou autre, sauf dans la mesure requise par la loi. Il n'y a aucune garantie que le Placement sera complété tel que mentionné dans le présent communiqué, non plus que ses termes et conditions ne seront pas modifiés.

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.

Pour information, contacter :

Monsieur Jacques Dion
Président et chef de la direction
Téléphone : (418) 833-0773
Télécopieur : (418) 833-4055